


TABLEAU THEMATIQUE
DELEGATION DES PERSONNELS PRIVES

lundi 23 mai 2022

N° Registre	OS	Thèmes	Questions des représentants du personnel	Réponses des directions					
N° du registre (ordre chronologique des questions) : 6398 à 6439									
6400	CFE-CGC	Rémunération	NAO : Pourriez-vous nous communiquer les Nuages de points des NAO par Grade avec la médiane et la moyenne - répartition hommes femmes - depuis 10 ans ?	La Direction renvoie aux documents transmis aux représentants du personnel à l'occasion des négociations annuelles obligatoires.					
6401	CFE-CGC	Rémunération	Rémunération des cadres dirigeants : Pourriez-vous nous donner des informations sur l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants Femmes/Hommes ; publics/privés ? avec des nuages de points, rémunération moyenne, augmentation de l'enveloppe annuelle sur les 5 dernières années.	Pour la campagne de rémunération 2022 des cadres de direction et dirigeants de l'Etablissement public, le cadrage de l'enveloppe consacrée aux augmentations individuelles (hors PVO mais y compris primes exceptionnelles) a été arrêté à hauteur d'une évolution de + 2% de la masse salariale brute fixe des personnels concernés. Ce taux a été décidé en cohérence avec les principaux baromètres prévisionnels des rémunérations observés sur le marché ainsi qu'avec la proposition retenue par la direction dans le cadre de la négociation annuelle 2022 pour les salariés non cadres de direction. Lors de ces 5 dernières années, une relative stabilité est à souligner avec un taux similaire acté en 2018, 2019 et 2020. Seule l'année 2021 enregistre un taux de 1,5% tenant compte du contexte de crise sanitaire inédit. Lors de la dernière campagne de rémunération, un effort significatif en faveur des femmes a été engagé avec une réduction de l'écart de salaire moyen hommes/femmes de 7%. Par ailleurs, les moyennes des rémunérations fixes pour les cadres dirigeants publics et privés restent à des niveaux similaires. Au total, la rémunération moyenne fixe des cadres dirigeants a augmenté de 2% par rapport à 2021, respectant ainsi le cadrage de la campagne.					
6404	CFE-CGC	Rémunération	Question 6339 - 6347 - Fiche financière salariés et CDP - (Rappel question DPP du 14/02/22 et du 01/04/22) Toutes les catégories sont informées mais pas au même niveau, chaque catégorie de personnel doit avoir le même niveau et facilité d'information. Les personnels ont besoin d'avoir l'historique – Pourriez-vous harmoniser ADERH pour que toutes les catégories de personnel disposent d'une fiche financière ?	La fiche financière qui existe pour les fonctionnaires vaut notification pour la campagne PFT. Si les salariés et CDP n'ont pas de fiche financière analogue à celle des fonctionnaires, ils reçoivent une notification des revalorisations qui leur sont appliquées suite aux campagnes managériales annuelles, promotion ou mobilité directement dans leur coffre-fort. Ils disposent ainsi d'un historique de ces décisions via cet outil. Par conséquent, bien que les applicatifs soient différents, fonctionnaires, salariés et CDP disposent du même niveau d'information et d'archivage pour les décisions les concernant.					
6425	SNUP	Rémunération	Le flash info RH n°551 du 16 mai 2022 informe les personnels de l'ouverture d'une campagne complémentaire d'intéressement (750 € de supplément d'intéressement). Confrontés à une montée de l'inflation (6,8%) et à la stagnation de leur salaire (revalorisation moyenne < à 2% quel que soit la classification), de nombreux salariés envisagent de monétiser leur faible supplément d'intéressement (750 € représente environ 1% de la rémunération moyenne annuelle imposable des personnels de droit privé). A défaut de disposer d'une rallonge... ils aimeraient savoir combien ils encaisseront sur leur compte en banque en monétisant leur supplément d'intéressement. La DRH compte-t-elle mettre en place un simulateur ?	Il n'est pas prévu de mettre en place un tel simulateur. Le montant net versé aux agents optant pour la monétisation de tout ou partie du supplément d'intéressement dépend notamment de leur taux d'imposition, taux qui est propre à chaque agent. En effet, il est rappelé que les montants perçus sur la paie de l'agent sont soumis à la CSG et à la CRDS (CSG déductible : 6,8%, CSG non déductible : 2,4%, CRDS : 0,5%) ainsi qu'à l'impôt sur le revenu; tandis que ceux placés sur un produit d'épargne salariale sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent soumis à la CSG et à la CRDS.					
6429	CFDT	Rémunération	Quel est le délai de réponse lorsqu'une demande de pesée de poste est adressée aux RH ?	Il sera répondu ultérieurement à cette question.					
6430	CFDT	Rémunération	Quels sont les critères et les références qui sont pris en compte pour l'examen du dossier de pesée de poste ?	Il sera répondu ultérieurement à cette question.					
6439	CFDT	Rémunération	Question posée en séance : Quand seront définies les modalités de versement de la garantie d'évolution de la rémunération indiciaire (GERI) ?	La Direction est en attente de la publication de l'arrêté pris chaque année par le Ministère chargé de la fonction publique, qui mentionne la référence d'évolution de l'inflation sur la période analysée (pour 2022, période de 2018 à 2021)					
6433	CFDT	Congé sans solde	La CFDT n'a pas eu de réponse à la 2ème partie de la question sur le nombre d'agents qui ont pu bénéficier de ces congés pour les années 20/21/22 ? <table border="1"> <tr> <td>6373</td> <td>CFDT</td> <td>Congé sans solde</td> <td>Combien d'agents ont-ils fait la demande de congé sans solde pour les années 20/21/22 et combien ont pu en bénéficier en 20/21/22 ?</td> <td>Il y a eu 25 demandes de congés sans solde depuis 2020 réparties comme suit: 9 en 2020</td> </tr> </table>	6373	CFDT	Congé sans solde	Combien d'agents ont-ils fait la demande de congé sans solde pour les années 20/21/22 et combien ont pu en bénéficier en 20/21/22 ?	Il y a eu 25 demandes de congés sans solde depuis 2020 réparties comme suit: 9 en 2020	Toutes les demandes de congés sans solde ont été acceptées.
6373	CFDT	Congé sans solde	Combien d'agents ont-ils fait la demande de congé sans solde pour les années 20/21/22 et combien ont pu en bénéficier en 20/21/22 ?	Il y a eu 25 demandes de congés sans solde depuis 2020 réparties comme suit: 9 en 2020					
6412	UNSA	Télétravail	Report jour télétravail fixe par prise de congé Est-il possible de reporter sur une même semaine un jour de télétravail fixe si celui-ci est pris comme congé ?	Le report d'un jour de télétravail est possible, mais non automatique. Ainsi il appartient au supérieur hiérarchique saisi de cette demande de l'examiner au regard de la compatibilité avec le bon fonctionnement du service.					
6407	CFE-CGC	Nomadisme	Question 6336 - 6346 - Nomadisme - (rappel question DPP du 14/02/22 et du 01/04/22) Pouvez-vous nous donner la définition juridique du nomadisme - mettre en place une procédure à la CDC et l'enregistrer dans Next ?	Le nomadisme peut se définir comme la capacité pour un agent, au cours d'une journée de travail, d'exercer ses fonctions en dehors de son site d'affectation, en s'appuyant sur les équipements mobiles mis à sa disposition (par exemple, situation d'un agent entre deux réunions extérieures).					
6418	CGT	Gestion du temps	Congés de longue Maladie : Dans quels cas la journée solidarité est-elle prélevée pour un salarié en longue maladie ? Que se passe-t-il lorsque ce prélèvement génère un compteur en débit ?	Il sera répondu ultérieurement à cette question.					

6408	CFE-CGC	Gestion du temps	<p>Question 6350 - Collaborateurs au Forfait - (rappel question DPP du 01/04/22)</p> <p>Nous comprenons donc de votre réponse que le salarié à une large autonomie dans l'organisation de son temps de travail. Donc à partir du moment où le collaborateur a fait 4 heures dans la journée, il peut partir sans poser de 1/2 journée sauf urgence et rappel de l'employeur ?</p>	Un agent au forfait qui n'a pas posé de congé demeure mobilisable par l'employeur sur sa durée de travail.																																
6427	CFDT	Gestion du temps	La direction a-t-elle modifié la procédure d'application des journées Target ? (Le système Target et les services de la Bourse fonctionnent un certain nombre de jours fériés chaque année, certaines direction liées au marché sont contraintes de faire travailler des agents les jours fériés en France car les marchés financiers sont ouverts).	La procédure relative aux journées Target n'a pas été modifiée.																																
6431	CFDT	Gestion du temps	Pas de fiche Next pour accéder à la procédure « de demande de travail partiel », la CFDT demande à la direction la mise en ligne de la fiche.	La Direction prend le point.																																
6432	CFDT	Gestion du temps	Quelle est la procédure pour une demande de travail partiel lorsque l'agent est en congé ou en arrêt (Maternité, maladie, longue maladie, etc), car actuellement toutes les demandes doivent être faites via ADRH.	L'agent concerné est invité à contacter par téléphone ou courriel son interlocuteur RH de proximité.																																
6417	CGT	Mobilité	<p>CGT Question 6395 de la DPP du 4/1/2022</p> <p>Mobilité :</p> <p>Nous constatons que beaucoup de fiches de postes sont réservés. A qui ces postes de responsables sont réservés ?</p> <p><i>Les postes réservés correspondent aux cas suivants : arrivées concours, réintégrations, pérennisations de contrat CDP ou apprentis, plan de succession .</i></p> <p>Quel est le nombre de contrat (par typologie), CDP, Apprentis, plan de succession embauchés sur des postes de responsable à ce jour ? A quel grade ?</p>	<p>La Direction ne dispose pas de l'information spécifique sur les postes de responsables (non tracés dans les SI), ni de données concernant les réintégrations.</p> <p>En 2021 ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -34 recrutements par concours + emplois réservés (source données sociales) -11 pérennisations d'apprentis (source données sociales) -68 pérennisations de CDP (source données sociales), pas nécessairement sur des emplois réservés puisque les agents en CDP peuvent candidater sur les postes ouverts à la bourse de l'emploi 																																
6422	CGT	Mobilité	<p>Mobilités :</p> <p>Nombre de mobilités à l'initiative des Rh depuis le mois de janvier ?</p>	Il est rappelé que la modification d'un élément essentiel du contrat de travail ne peut être imposée par l'employeur, mais uniquement proposée au salarié concerné. Elle doit être distinguée du changement des conditions de travail, qui relève du pouvoir de direction de l'employeur.																																
6416	UNSA	Emploi	<p>Rappel question réunion DPP 1/4/2022 DJF</p> <p>Demande de compléments relatifs aux éléments statistiques concernant le turnover et les raisons des départs des agents de DJF en distinguant la mobilité interne, externe, licenciements, RCC, retraites ...</p>	<p>Départs définitifs de DJF :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Retraite</td> <td>1</td> <td>5</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Licenciements/ rupture de contrat</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Démissions</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>RCC</td> <td></td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mutation/sortie définitif fon</td> <td>1</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Sortie autres</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>9</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	Retraite	1	5	1	Licenciements/ rupture de contrat				Démissions	2	1	5	RCC		2		Mutation/sortie définitif fon	1		2	Sortie autres			1	Total	4	8	9
	2019	2020	2021																																	
Retraite	1	5	1																																	
Licenciements/ rupture de contrat																																				
Démissions	2	1	5																																	
RCC		2																																		
Mutation/sortie définitif fon	1		2																																	
Sortie autres			1																																	
Total	4	8	9																																	
6423	CGT	RCC	<p>RCC :</p> <p>Nombre de salariés ayant eu recours à une RCC et revenus à la CDC ?</p>	<p>Aucune personne partie en RCC n'est revenue à la CDC.</p> <p>6 personnes se sont retractées durant le processus mais avant d'avoir quitté la CDC.</p>																																
6424	SNUP	RCI	Lors de la réunion des délégués syndicaux du 12-05-2022, la DRH nous a fait part d'un total de 5 RCI depuis le début de l'année. Quel est la classification des personnes concernées ? Quel est le coût global de ces 5 RCI ?	Les RCI ont concerné 2 CEA, 1 CEB et 2 DET. Le coût global est de 255 325€.																																
6406	CFE-CGC	Management de transition	<p>Question 6333- 6349 -Management de transition - (Rappel question DPP du 14/02/22 et du 01/04/22)</p> <p>Vous avez répondu qu'il ne s'agissait pas de contrat de CDP courts ou longs. Pouvez-vous donc nous confirmer que tous les managers de transition ont des contrats de consultants ?</p>	Le management de transition repose sur un marché public et donne lieu à la signature d'un contrat avec la société retenue pour une prestation d'un manager.																																

6398	CFE-CGC	Suspension	<p>Procédure de suspension d'un salarié : Certains fonctionnaires de la CDC ont fait l'objet d'une suspension appliquée dans le cadre de l'article 30 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983. Lors de la commission des personnels publics du 30 03 2022, la DRH a indiqué qu'une procédure similaire avait été appliquée à des salariés, sur la base du règlement intérieur des salariés de la CDC.</p> <p>Est-ce que ces suspensions ont été faites sur la base de l'article 13.2 du règlement intérieur qui prévoit « une mise à pied conservatoire, dans l'attente et pendant le déroulement de la procédure disciplinaire ?</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer le nombre de suspensions pour les années 2019- 2020 – 2021 et 2022 les durées et les motifs ?</p> <p>Y a-t-il eu ensuite une procédure disciplinaire et avec quelle sanction ou annulation ? Par grade et par direction ?</p> <p>Dans le cas d'une suspension est ce que le salarié doit être préalablement entendu ?</p> <p>Dans le cas où la sanction ou suspension serait annulée, la CDC a-t-elle remboursé le salariés ou payé des dommages et intérêts ?</p> <p>Est-ce que les accès informatiques sont coupés dans tous les cas de suspension ? Dans ce cas le salarié n'a plus accès aux coordonnées des acteurs de la prévention et du médecin du travail, il n'a plus non plus accès aux données et éléments de preuves pour se défendre.</p>	<p>Est-ce que ces suspensions ont été faites sur la base de l'article 13.2 du règlement intérieur qui prévoit « une mise à pied conservatoire, dans l'attente et pendant le déroulement de la procédure disciplinaire ? Oui</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer le nombre de suspensions pour les années 2019- 2020 – 2021 et 2022 les durées et les motifs ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NB agents</th> <th>Motifs</th> <th>Durée en jours</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TOTAL 2019</td> <td>1</td> <td>Mise à pied conservatoire</td> <td>195</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1</td> <td>Mise à pied conservatoire</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>TOTAL 2020</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL 2021</td> <td>1</td> <td>Mise à pied conservatoire</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>Mise à pied conservatoire</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL 2019-2022</td> <td></td> <td>4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Y a-t-il eu ensuite une procédure disciplinaire et avec quelle sanction ou annulation ? il y a eu 3 licenciements pour faute grave et une rupture de contrat d'apprentissage pour faute grave. : concernent 3 DET et 1 apprenti.</p> <p>Dans le cas d'une suspension est ce que le salarié doit être préalablement entendu ? la mesure de suspension conservatoire est indiquée dans la convocation à entretien préalable.</p> <p>Dans le cas où la sanction ou suspension serait annulée, la CDC a-t-elle remboursé le salariés ou payé des dommages et intérêts ? dans le cas où le licenciement pour faute n'est pas prononcé, le paiement des salaires pendant la période de mise à pied conservatoire est effectué.</p> <p>Est-ce que les accès informatiques sont coupés dans tous les cas de suspension ? Dans ce cas le salarié n'a plus accès aux coordonnées des acteurs de la prévention et du médecin du travail, il n'a plus non plus accès aux données et éléments de preuves pour se défendre. Il appartient à l'employeur, au regard de la situation, de prendre les mesures appropriées, qui peuvent comporter une suspension des droits d'accès aux systèmes d'information pendant la période considérée.</p>		NB agents	Motifs	Durée en jours	TOTAL 2019	1	Mise à pied conservatoire	195			1		2020	1	Mise à pied conservatoire	20	TOTAL 2020		1		TOTAL 2021	1	Mise à pied conservatoire	28		1	Mise à pied conservatoire	28			2		TOTAL 2019-2022		4	
	NB agents	Motifs	Durée en jours																																					
TOTAL 2019	1	Mise à pied conservatoire	195																																					
		1																																						
2020	1	Mise à pied conservatoire	20																																					
TOTAL 2020		1																																						
TOTAL 2021	1	Mise à pied conservatoire	28																																					
	1	Mise à pied conservatoire	28																																					
		2																																						
TOTAL 2019-2022		4																																						
6409	CFE-CGC	Sanctions disciplinaires	<p>Question 6345 – Sanctions disciplinaires - (rappel question DPP du 01/04/22)</p> <p>Pourriez-vous nous indiquer le détail des procédures disciplinaires et des suspensions pour les salariés pour les années 2019 – 2020 – 2021- 2022 ? Votre réponse avec l'extrait du rapport de situation compare F/H - § 9.1 Discipline ne répond pas à la question car il ne concerne que les personnels publics et pas les salariés. Il ne reprend pas non plus les suspensions. oNombre de sanctions disciplinaires pour les salariés ? oPour quel motif et quelle durée ? oEst-ce que les sanctions ou suspensions ont été invalidées par la suite et par quelle instance (ex-conseil des prud'hommes ...) ? oQuel est le délai pour le droit à l'oubli ?</p>	<p>Il sera répondu ultérieurement à cette question.</p>																																				
6411	UNSA	Sanctions	<p>Fraude & sanctions</p> <p>De nombreux collègues se sont émus en prenant connaissance de la fraude commise au COSOG et nous interrogent sur les sanctions encourues en cas d'usage de faux et détournement de fonds au sein de l'EP. Sont-elles identiques selon le statut, salarié ou fonctionnaire ?</p>	<p>Ce point comporte 2 sujets qu'il convient de distinguer. Concernant le COSOG, la Direction n'a pas de réponse à apporter s'agissant d'une affaire relevant de la gouvernance de l'association. S'agissant des sanctions encourues en cas d'usage de faux et détournement de fonds au sein de l'EP, les sanctions diffèrent en fonction du type de fraude. La Direction rappelle que ces thématiques sont traitées dans les modules de formations obligatoires. Ces modules disponibles à tout instant sur Form&Vous pourrons répondre à l'ensemble des interrogations des collaborateurs. Pour le sujet abordé, il s'agit du module "Prévention, détection et gestion du risque de fraude".</p>																																				
6399	CFE-CGC	Règlement intérieur	<p>Règlement intérieur des salariés :</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer dans quel service ou communauté Next est enregistré le règlement intérieur consolidé et le rajouter également dans la communauté Next "Dialogue Social" avec la convention collective</p> <p>Avez-vous une preuve que tous les salariés ont bien connaissance du règlement intérieur qui leur est opposable ?</p>	<p>La Direction :</p> <p>-rappelle que le règlement intérieur est accessible depuis la 1ère page de l'AFFICHAGE OBLIGATOIRE qui se trouve en bas de la page d'accueil de NEXT (https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_2421765/affichage-obligatoire-sites-avec-pcs-v2021), et les 4 pages de cet affichage obligatoire sont affichées à chaque entrée des bâtiments de l'Etablissement public.</p> <p>-précise que cet « affichage obligatoire » a été validé par DJF et fait l'objet d'une présentation dans un groupe de travail du CHSCT en 2016.</p>																																				
6403	CFE-CGC	Agents occasionnels	<p>Agents occasionnels :</p> <p>Combien d'agents occasionnels ont été pris depuis 5 ans avec la proportion de ceux qui sont des enfants du personnel et autres ? Pourriez-vous nous indiquer le nombre de demandes refusées ?</p>	<p>En 2020 il n'y a pas eu d'agent occasionnel du fait de la situation sanitaire. En 2021, 199 agents occasionnels ont été accueillis. Concernant 2022, la campagne est en cours mais il est prévu de recruter plus de 200 agents occasionnels. Chaque année une cinquantaine de postes est prévue pour des étudiants issus des quartiers prioritaires de la ville via un partenariat avec une association. L'an dernier 199 candidatures retenues sur 450 candidatures reçues.</p>																																				
6437	CFE-CGC	Agents occasionnels	<p>Question posée en séance : -Les enfants du personnel peuvent-ils être agents occasionnels plusieurs années de suite ? Y a-t-il une limitation dans le nombre d'années où ils peuvent être retenus ?</p>	<p>Les enfants du personnel peuvent être agents occasionnels plusieurs années de suite; il n'y a pas à date de limitation.</p>																																				
6438	CGT	Agents occasionnels	<p>Question posée en séance : Pourquoi l'âge minimal pour être recruté est désormais de 18 ans ?</p>	<p>L'année dernière, l'âge minimal a été porté à 18 ans compte-tenu de la crise sanitaire. En revanche, pour 2022, l'âge minimal est revenu à celui qui était en vigueur en 2019, soit 17 ans.</p>																																				

6402	CFE-CGC	Promotions	<p>Promotions des salariés :</p> <p>Pourriez-vous nous fournir la liste des promouvables par grade ? Pourriez-vous nous les donner pour la campagne de promotion de début d'année et envoyer avant la campagne de promotions ? par harmonisation avec les fonctionnaires.</p> <p>Avec tous les promouvables, y compris les mises à disposition (Ex GIE VP)</p> <p>Pourriez-vous nous donner aussi la répartition Femmes/Hommes pour les attachés d'études à partir de l'indice 485 ? pour les CEA à partir de l'indice 630 ? pour les CEB à partir de l'indice 705 ? Avec la répartition Femmes/ Hommes</p> <p>Pourriez-vous nous donner le nombre de passage de DET en cadre dirigeant ? depuis 5 ans ? Répartition Femmes/Hommes ?</p>	La Direction prend le point pour la prochaine campagne.
6405	CFE-CGC	Contentieux	<p>Question 6332 - 6348 – Procédures judiciaires entre le personnel et la CDC - (Rappel question DPP du 14/02/22 et du 01/04/22)</p> <p>Pourriez-vous compléter le tableau que vous avez présenté avec le tribunal saisi, le motif des demandes, les décisions rendues et si besoin modalités d'application à la CDC ?</p>	Il sera répondu ultérieurement à cette question.
6434	CFDT	Recours	Combien de demande de recours ont-ils été adressé à la Direction ? Quelles sont les Directions concernées ?	Un bilan des campagnes EPA et PVO sera présenté le 23 juin dans le cadre de la réunion conjointe des commissions des personnels publics et des salariés du CUEP.
6414	UNSA	Epargne salariale	<p>EPSENS</p> <p>Demande d'information sur les modalités de gestion appliquées aux retraités de l'EP ayant conservé leurs PEE & PERECO– quid disponibilité ? possibilités alimentation/versements ? retraits ? Rien n'est indiqué sur le site à ce sujet sur le site EPSSENS. L'information des souscripteurs est-elle identique à celle à destination des actifs de l'EP (ex. changement des fonds à partir de juin 2022) ? Une fiche informative sur NEXT à ce sujet serait nécessaire pour la bonne information des actuels et futurs retraités.</p>	Un guide intitulé : « livret d'épargne salariale à destination des salariés quittant leur entreprise » est disponible sur l'espace personnel du site Epsens. Il détaille les possibilités qui s'offrent aux retraités concernant leur épargne salariale. Des foires aux questions sont en outre disponibles sur Next ainsi que sur le site intranet PEE/PERECO dédié à la CDC. Concernant l'information sur les changements de fonds, la Direction confirme qu'elle sera adressée par Epsens à l'ensemble des porteurs de parts détenant un PEE et/ou PERECO contenant les fonds concernés, qu'ils soient actifs ou retraités.
6410	UNSA	MIRPS	<p>MIRPS</p> <p>Où en est-on du recrutement et remplacement de la collègue partie fin décembre 2021 ?</p>	Le processus de recrutement se poursuit. Des candidatures sont en cours d'étude actuellement.
6435	CFDT	Service social	Service assistante sociale : en l'absence (congés ou autres) de l'assistante administrative, est-il prévu une bascule auprès d'un autre service pendant son absence ?	Compte tenu de la nature confidentielle de l'activité de l'assistante administrative du service social, il n'y a pas de relai qui est assuré par une assistante d'un autre service. Ses messages d'absence renvoient systématiquement vers l'adresse générique du service social MSG-Service-social@caissedesdepots.fr qui est consultée par la responsable du service social et par toutes les assistantes sociales en son absence.
6413	UNSA	Kiosque Services	<p>SVD & Affichage partenariat commercial CDC & TWIST à Bordeaux</p> <p>Interrogations sur la déontologie de tels « partenariats » commerciaux associant la Caisse des dépôts et son logo (cf. photos en PJ). L'UNSA a déjà alerté sur de telles pratiques à Paris cautionnant a priori des promoteurs immobiliers. Ces opérations font-elles l'objet de remises ou autres rémunérations pour la SVD ? Qu'en est-il précisément ?</p> 	<p>Il s'agit d'un partenaire référencé du Kiosque Services, agréé à l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde sous le n° CPI 3301 2019 000 043 240, propriétaire de la marque « AGENCE TWIST ». Les intervenants disposent d'une carte de collaborateur délivrée par la CCI et conforme à la réglementation.</p> <p>L'utilisation du visuel CDC est une erreur du prestataire, car la plaquette convenue (disponible sur NEXT : https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_2720749/animations-locales) ne comporte pas cet élément graphique. Les flyers résiduels ont été retirés ce jour du présentoir situé devant l'entrée de la boutique. Si de nouveaux flyers sont édités, ils comporteront uniquement le logo du Kiosque Services.</p> <p>Concernant la « déontologie » de ce type de partenariat, cela relève de la présentation d'un service individuel aux collaborateurs de la CDC susceptibles d'en être intéressés et de pouvoir, le cas échéant, disposer d'une réduction tarifaire. Ce service n'étant pas proposé par le COSOG, c'est donc en toute légitimité que le Kiosque Services peut en promouvoir l'utilité auprès de ses usagers. Enfin, il est rappelé que le Kiosque Services est une association et non une société commerciale.</p>

6415	UNSA	AGR	<p>Tarifications AGR A1</p> <p>Il nous est remonté que depuis la transformation du restaurant AGR d'A1, la tarification des desserts notamment a évolué nettement à la hausse avec la mise en place de contenants légèrement plus grands mais tarifés désormais à partir de 20 points, au lieu des 6 ou 8 points appliqués auparavant. Cette démarche confine à une tactique déguisée d'augmentation des prix. En ces temps inflationnistes, il serait judicieux de proposer à nouveau les anciennes tailles de ramequins aux mêmes tarifs qu'avant la rénovation.</p>	<p>L'AGR travaille sans cesse à faire évoluer son offre de restauration, notamment pour qu'elle soit en phase avec la demande mais aussi avec les engagements RSE qu'elle a souscrits. Il en est ainsi de la prestation du bar à fruits comme celle du bar à salade composée exclusivement de produits frais (excepté les légumes secs pour le bar à salade). Les compotes appertisées, fruits au sirop et fromages blancs ne sont plus proposés au bar à desserts ; cependant, des fromages blancs travaillés le sont en vitrine qui comportent également des yaourts bio à 0 % et 40 %.</p> <p>Le concept bar à fruits ainsi que les contenants sont les mêmes sur tous les restaurants AGR. La popularité de cette offre est à souligner : ainsi, par exemple, elle est retenue par 30 % des convives sur le restaurant d'Austerlitz 1.</p> <p>En aucune façon, l'AGR cherche à augmenter de façon déguisée les prix sur la base de son offre, mais à améliorer la qualité sur la base de produits issus d'une agriculture raisonnée et durable, ce qui est ardemment demandé par une grande majorité de convives. Ceci vaut aussi pour les contenants de son offre de restauration rapide et de click and collect qui seront bientôt uniquement en verre et consignés, grâce au concept de réutilisation GreenGo, remplissant ainsi un engagement RSE et une obligation réglementaire.</p>
6419	CGT	AGR	<p>Distributeur de café Austerlitz 1 :</p> <p>Les 2 distributeurs mis en service à la place des collègues de l'AGR sont rapidement saturés ils ne sont pas suffisants pour un bâtiment de 800 personnes, Que compte faire la direction afin d'améliorer cette situation ?</p>	<p>La période actuelle est une période de transition qui correspond à la bascule des badges d'accès vers des badges multifonctions qui contiennent les éléments concernant l'AGR, éléments qui permettent, notamment, d'assurer le paiement des cafés sur les distributeurs via le compte AGR. Sachant que les machines à café ne peuvent accepter qu'un seul type de lecteur de badges et afin de gérer cette période de transition, l'AGR a acté, pour la cafétéria d'Austerlitz 1, que l'une des machines accepte l'ancien badge et l'autre machine les badges multifonctions. Lorsque les badges multifonctions seront proches d'atteindre un taux de 100 % de détention, les deux machines seront alors équipées uniquement de lecteurs de badges multifonctions. Plus vite cet objectif sera atteint, plus vite la situation se normalisera. Le paiement par carte bancaire est et restera possible sur les deux machines.</p> <p>Si 800 personnes sont affectées à l'immeuble d'A1, la fréquentation du site n'est pas à cette hauteur, qui plus est avec des variations sensibles selon les jours de la semaine. Ainsi, les statistiques de consommation donnent une moyenne d'environ 50 cafés par jour et par machine, ce qui relativise le ressenti évoqué, chaque machine pouvant délivrer 250 cafés par jour.</p>
6420	CGT	AGR	<p>AGR :</p> <p>Pourquoi les paiements en espèce ne sont plus possibles aux caisses de l'AGR ?</p>	<p>Le paiement en espèces n'est pas refusé aux caisses de l'AGR mais limité aux personnes n'ayant pas d'autre mode de règlement (carte bancaire, chèque, abondement ponctuel ou automatique en ligne), par exemple du fait d'interdiction bancaire ou de tutelle. Les responsables de restaurants AGR sont particulièrement sensibilisés et disponibles pour les personnes qui sont ainsi concernées et qui peuvent les solliciter pour mettre en place la solution adaptée, notamment l'abondement en ligne par un tiers ou en espèces le cas échéant.</p>
6421	CGT	Chèques vacances	<p>Chèques vacances :</p> <p>Pourquoi la direction n'applique pas l'équivalent pour les salariés de la circulaire du 22 décembre 2020 relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'Etat ?</p>	<p>La Direction rappelle que les agents sous convention collective bénéficient d'une prestation sociale concernant les chèques vacances portée par le COSOG.</p>
6426	SNUP	Tchat DG	<p>Au regard des nombreuses difficultés rencontrées pour se connecter au tchat du DG du 17/05/2022, le SNUP souhaiterait comprendre ce qui s'est passé ! Par ailleurs seul un nombre restreint de questions ont été évoquées au cours de cette séquence d'une heure. Comment est réalisé le choix des questions ?</p>	<p>La durée du tchat a été doublée à l'arrivée du Directeur général actuel. Elle est désormais d'1h. Ceci afin de permettre de traiter un maximum de questions et/ou d'apporter des réponses approfondies.</p> <p>Pour ce tchat, 20 questions ont été posées en direct au directeur général, soit 1 de plus que le précédent tchat de novembre 2021.</p> <p>Le nombre de questions posées à l'avance et en direct est équilibré. Pour ce tchat, parmi les 20 questions posées, 11 sont issues des questions à l'avance, 9 des questions en direct.</p> <p>La modération se fait selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Thématiques des questions les plus likées -Thématiques ayant le plus d'occurrences -Questions concernant le plus grand nombre de collaborateurs <p>Sont exclues toutes les questions concernant des cas personnels.</p> <p>Ces règles sont rappelées à l'ouverture de chacun des tchats par l'interviewer. Elles figurent également sur l'interface qui permet de poser par anticipation les questions.</p> <p>Pour les difficultés de connexions rencontrées, la direction de la communication a demandé à iCDC d'investiguer.</p>
6428	CFDT	Points d'eau	<p>Flash Info n°80 - Vague de chaleur sur le territoire métropolitain, la CFDT souhaite connaître les points d'eau accessible aux agents sur tous les archipels île de France pour mettre aux agents de pouvoir mettre en œuvre les préconisations de la Direction face à la vague de chaleur ? Par ailleurs, la CFDT alerte sur le dysfonctionnement de la climatisation notamment au 56 RDL, et demande que le nécessaire soit fait au plus vite.</p>	<p>Ce point relève de la compétence du CSSCT.</p> <p>La Direction rappelle que l'eau fraîche est à disposition des personnels aux robinets des sanitaires.</p> <p>La qualité de l'eau du robinet est vérifiée très régulièrement par la CDC en supplément des contrôles d'Eau de Paris.</p> <p>Concernant la climatisation, la Direction rappelle que le portail @AMI permet aux agents de déclarer leurs demandes d'intervention en cas de dysfonctionnement.</p>

6436	CFDT	Médiateurs internes	<p>La réponse de la Direction insinue que la CFDT aura des réponses à toutes ses questions lors de la présentation du projet devant les instances ? La CFDT demande à la direction de confirmer que les candidats n'ont pas encore été sélectionné</p>		<p>Concernant la médiation interne prévue par l'accord QVT, la Direction confirme que le processus sera présenté en instance et qu'à ce jour aucun candidat n'a été sélectionné.</p>
6388	CFDT	QVT	<p>Médiateurs internes : Accord QVT page 23</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place à titre expérimental deux à trois médiateurs internes à l'Établissement public selon les principes suivants : - Rôle exercé sur la base du volontariat et d'une sélection, dans le cadre d'une fiche de mission annuelle, à hauteur de 20 % maximum de leur temps de travail. <p>La CFDT demande la procédure de dépôt de candidature ? Comment les agents ont-ils été informés ? quelles formations ou bien diplômes demandés ? Qui sera responsable ? à compter quand ?</p>	<p>La médiation interne prévue par l'accord QVT sera mise en place cette année, avec une présentation du projet devant les instances.</p>	